

Saint-Jacques- le-Mineur



AVIS PUBLIC

(EST PAR LES MAJESTRÉS (SOPH) par le conseil municipal (C.M.) :

Lors de la séance publique du Conseil municipal qui s'est tenue le 7 avril 2024 (17:00) au 6
rue Desmaréville au 101, rue Bernard à Saint-Jacques-le-Mineur, et sur la motion n° 14
déposée lors du règlement 2024-018 concernant la réaffectation des 612 m² municipaux.

La réaffectation proposée à la finction de 64320 ou 6432001 (sans taxes de
12 675,00 \$ annuellement et à l'absence de dépenses de 2 000,00 \$ annuellement).

La réaffectation proposée à la finction de 106023,014 (sans taxes de 4 000,00 \$
annuellement et absence de dépenses de 1 000,00 \$ annuellement).

Le règlement sera revêtu d'effets le 27 janvier 2025.

L'impact sur le statut de 13 % à 15 % applicable respectivement pour les deux années.

Le vote de motion n° 14 est intervenu dans l'ordre des priorités de l'ordre du jour.

Le règlement 2024-018 sera adopté à l'unanimité de conseil de vote de son 2024.

Fait à Saint-Jacques-le-Mineur, le 27 avril 2024.

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier certifie que mon
document d'avis est publié dans public ainsi qu'effectuant une note à l'absence des
autres dépenses par le Conseil municipal entre 1960 et 1965 le 27 novembre 2024.

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier